INSTITUT FÜR OFFIZIERSAUSBILDUNG
INSTITUT POUR LA FORMATION DES OFFICIERS
FACHHOCHSCHUL-BACHERLORSTUDIENGANG
MILITÄRISCHE FÜHRUNG
ENSEIGNEMENT SUPÈRIEUR CONDUITE MILITAIRE

Internationale Kooperationen
Regelung Nr. 2
für das
Internationale Berufspraktikum

Coopérations Internationales
Règlement N° 2
pour le
Stage Professionnel International

Version française

Avertissement:

Ce règlement ne remplace pas la « directive pour les stages professionnels ». Ce règlement un extrait répondant aux besoins des officiers de liaison autrichiens, des POC/unités étrangères, des officiers d´encadrement et des stagiaires.
Des changements se trouvent dans les précisions dans le chapitre « mesures organisatrices », dans la simplification du « rapport d´évaluation » et dans la réduction du contenu, répondant aux besoins du groupe-cible.

Rédiger par: COL Josef KÖNIGSHOFER

Retouché par: CDT Thomas LAMPERSBERGER

Traduit par: Institut des Langues de l´Armée fédérale autrichienne

Daté du: 7 février 2013

Sommaire

1 GÉNÉRALITES 1

2 OBJECTIFS DU SPI 1

3 PRINCIPES DE PLANIFICATION POUR LA RÉALISATION DU SPI 1

4 RESPONSABILITÉS 2

5 FORMES POSSIBLES DU SPI 3

6 OBJECTIFS DE LA FORMATION DU SPI 4

6.1 Objectifs de la formation préparatoire 4

6.2 Objectifs de la formation ultérieure 5

7 CONTRÔLE DE QUALITÉ 6

7.1 Généralités 6

7.2 Contrôle de qualité des places de stage 6

8 MESURES ORGANISATRICES 7

8.1 Aller et retour 7

8.2 Limitations/restrictions 7

8.3 Cas problématiques et échec 7

8.4 Alimentation, logement 7

8.5 Assistance médicale 8

8.6 Equipment 8

9 ANNEXES STAGE PROFESSIONNEL INTERNATIONAL (SPI) 9

9.1 Journal de bord 9

9.2 Rapport d'évaluation par l'unité étrangère 10

9.3 Rapport du contrôle hiérarchique 15

9.4 Evaluation des unités 17

1 GÉNÉRALITES

En raison des besoins découlant de l'exécution de missions dans le monde entier, le critère « internationalisation » prend de plus en plus d'importance.

Pour répondre à ces exigences, la formation des officiers réalisée à l'Académie Militaire « Marie-Thérèse » inclut un stage professionnel international (SPI) d'une durée de 6 semaines au sein d'unités non-autrichiennes à l'étranger.

2 OBJECTIFS DU SPI

Les objectifs du stage professionnel, d'une durée totale de 6 semaines, sont les suivants :

- consolidation des connaissances et aptitudes dans les fonctions opérationnelles respectives,
- compréhension critique de structures de forces armées étrangères,
- prise de responsabilité et de décisions,
- réflexion de la propre aptitude physique et consolidation de la confiance en cette dernière dans un cadre international,
- contact avec des fonctions opérationnelles dans un cadre international,
- comparaison de capacités militaires nationales et internationales,
- développement de la personnalité, notamment en ce qui concerne la compétence militaire interculturelle

Les particularités de certaines fonctions opérationnelles (p.ex. le contrôle aérien) nécessitent parfois des adaptions.

3 PRINCIPES DE PLANIFICATION POUR LA RÉALISATION DU SPI

Toutes les planifications concernant le SPI doivent être orientées vers l'obtention d'une place de stage de qualité. Les unités pour le SPI doivent être choisies selon les critères suivants :

- expérience d'engagement,
- disponibilité des troupes,
- activités prévues (exercices, exercices de tir etc.),
- disposition à donner de la responsabilité au stagiaire, afin de lui permettre de développer sa personnalité.

4 RESPONSABILITÉS

Les personnes suivantes sont impliquées dans le SPI :

- Le chef de la section des affaires internationales
- L´officier de liaison autrichien
- Le POC/unité étrangère
- L´officier d´encadrement
- Le stagiaire

responsabilités	
Qui ?	**Quoi ?**
Le chef de la section des affaires internationales (Autriche)	• Demander les pays d´accueil • Répartition des élèves-officier participants au SPI en fonction des places disponibles • Evaluation du SPI
L´officier de liaison autrichien	• Coordination avec le POC/unité étrangère * • Préparation du stagiaire • Réalisation d'une visite de contrôle au cours du SPI. • Rester en contact avec le POC de l´unité étrangère
Le POC/unité étrangère	• Création d´un plan de formation pour le stagiaire en coordination avec l´officier de liaison autrichien • Faire le nécessaire dans l´unité étrangère pour l´intégration du stagiaire
L´officier d´encadrement	• Encadrement du stagiaire

* Pour cette coordination, une réunion de coordination devrait être réalisée.

5 FORMES POSSIBLES DU SPI

Le SPI peut dans l'ordre de priorités se dérouler sous les formes suivantes :

A utilisation comme élément intégré à l'unité,

B participation à un stage au sein d'une institution de formation d'une armée amie et alliée,

C une combinaison des deux points précédents.

Le schéma suivant présente une utilisation idéale d'un stagiaire au cours d'un stage professionnel :

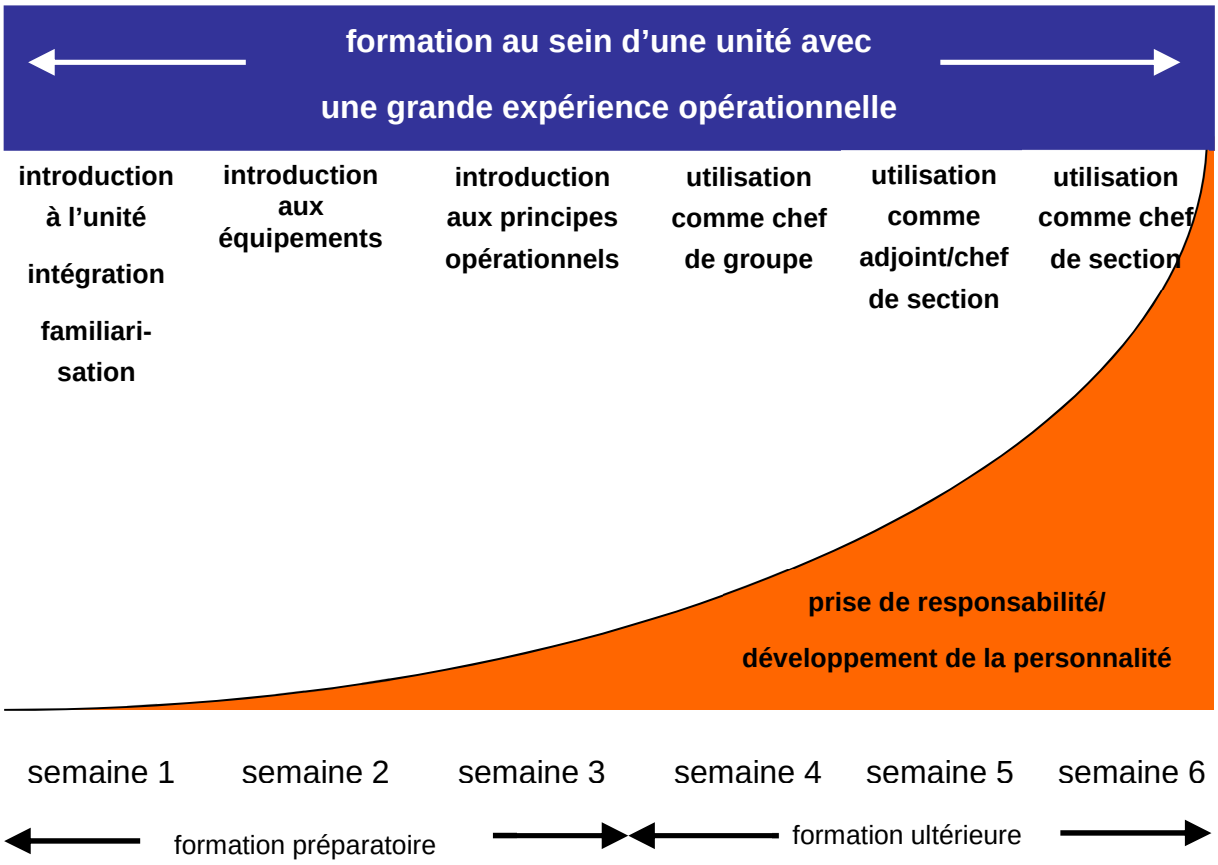

Seule la prise de responsabilité totale (au moins temporaire) par le stagiaire garantit un développement de sa personnalité, ce qui représente un des points essentiels du SPI.

Des circonstances et des procédures particulières au sein des unités partenaires peuvent mener à un changement du déroulement idéal du stage professionnel international.

6 OBJECTIFS DE LA FORMATION DU SPI

6.1 Objectifs de la formation préparatoire

SPI-01	**Présentations** **A : Carrière nationale** Présenter la formation jusqu'alors reçue à l'académie militaire (formation militaire générale) et à l'EAS (formation relative à l'arme) **B : L´armée autrichienne** Présenter l´organisation et les missions de l´armée fédérale autrichienne. **C : L´arme respective** Présenter les fonctions ou les groupes, les sections et les compagnies / batteries de la propre unité nationale avec les caractéristiques techniques des systèmes d'arme respectifs.
SPI-02	**Équipements/armes/systèmes (d'armes)** Connaître les équipements, les armes, les systèmes (d'armes) de la spécialisation désignée, leurs caractéristiques techniques, principes opérationnels et règlements de sécurité ainsi que le fonctionnement du travail, les techniques et les procédures des personnels de forces armées étrangères.
SPI-03	**Plan d'organisation** Pouvoir énumérer et décrire les fonctions ou les groupes, les sections et les compagnies / batteries et les autres éléments de l'unité et être en mesure de faire une comparaison avec l'Armée fédérale autrichienne.
SPI-04	**Méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle / principes opérationnels et de conduite / élaboration des ordres** Pouvoir utiliser la méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle, les principes opérationnels et l'élaboration des ordres au niveau du groupe, de la section et de la compagnie / batterie du bataillon dans un mode de combat choisi (défense, attaque, combat retardateur, protection de points sensibles, opération de réponse aux crises,…). (les modes de combat sont choisis par l'unité assurant la formation)
SPI-05	**Techniques de combat** Pouvoir expliquer et appliquer, sous encadrement, les techniques de combat des groupes, des sections et des compagnies / batteries dans un mode de combat choisi (défense, attaque, combat retardateur, protection de points sensibles, opération de réponse aux crises, …). (les modes de combat sont choisis par l'unité assurant la formation)

6.2 Objectifs de la formation ultérieure

Parmi les SPI-06, SPI-07 et SPI-08, au moins un des objectifs doit être réalisé. Le choix est effectué et adapté aux données locales par l'unité.

SPI-06	**Briefing sur le terrain** Suivant les directives de l'unité pouvoir appliquer sous encadrement dans le cadre d'un briefing sur le terrain, la méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle, le plan opérationnel et les techniques de combat à l'échelon section ou compagnie / batterie dans un mode de combat choisi (défense, attaque, combat retardateur, protection de points sensibles, opération de réponse aux crises, …). (les modes de combat sont choisis par l'unité assurant la formation)
SPI-07	**Exercices** Pouvoir déployer et commander, sous encadrement, des groupes, des sections et des compagnies / batteries dans un mode de combat choisi (défense, attaque, combat retardateur, protection de points sensibles, opération de réponse aux crises, …). (les modes de combat sont choisis par l'unité assurant la formation)
SPI-08	**Exercice de simulation ou de tir** Participer, sous encadrement, à un exercice de simulation ou un exercice de tir. (en fonction des règlements de sécurité nationaux en vigueur)
SPI-09	**Formation** Planifier, exécuter et revoir une formation au niveau de groupe/section (les thèmes sont choisis par l'unité assurant la formation)

7 CONTRÔLE DE QUALITÉ

7.1 Généralités

Le contrôle de qualité sert :

- à l'évaluation du développement de la personnalité du stagiaire et du développement de la formation à l'Académie Militaire « Marie-Thérèse »
- comme base pour la planification pour l'année suivante.

7.2 Contrôle de qualité des places de stage

La place de stage doit être évaluée au regard de son utilité pour une formation à orientation pratique et centrée sur l'opérationnel, pour l'amélioration des plans d'études et pour promouvoir le développement de la personnalité selon le tableau suivant.

<table>
<tr><th colspan="3">Contrôle de qualité de la place de stage</th></tr>
<tr><th>Qui ?</th><th>Quoi ?</th><th>Quand ?</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Le chef de la section des affaires internationales</td><td rowspan="2">évaluations des unités
&
rapport final</td><td>après le SPI</td></tr>
<tr><td>après le SPI</td></tr>
<tr><td rowspan="2">L´officier de liaison autrichien</td><td>réunion de coordination</td><td>avant le SPI</td></tr>
<tr><td>rapport du contrôle hiérarchique</td><td>pendant le SPI</td></tr>
<tr><td>POC / l´unité étrangère
&
L´Officier d'encadrement</td><td>rapport d'évaluation par l'unité étrangère</td><td>pendant le SPI</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Le stagiaire</td><td>journal de bord</td><td>pendant le SPI</td></tr>
<tr><td>retour d´expérience</td><td>après le SPI</td></tr>
</table>

8 MESURES ORGANISATRICES

8.1 Aller et retour

Le voyage entre l´Autriche et le pays d´accueil peut être réalisé par

- Avion
- Train
- Voiture officielle
- Voiture privée

C´est **le chef de la section des affaires internationales** qui décide le moyen de transport le plus efficace.

Les frais de voyage sont réglés par le ministère de défense autrichien.

8.2 Limitations/restrictions

Le stagiaire est obligé de suivre les règles et les règlements de l´unité étrangère. Le stagiaire est obligé d´exécuter les ordres reçus par des officiers/sous-officiers responsables de l´unité étrangère.

Il n´y a aucune limitations au regard des heures de service.

Le stagiaire doit être présent pendant la totalité du SPI !

Il n´y a aucune restrictions au regard des missions du stagiaire.

Au dehors des temps de service fixés par l´unité étrangère, le stagiaire peut se déplacer sans restriction.

8.3 Cas problématiques et échec

En cas de problèmes, qui pourraient causer un échec au SPI, **le POC/unité étrangère** doit immédiatement informer **l´officier de liaison autrichien**.

Le stagiaire n´est pas soumis au droit disciplinaire des forces armées du pays d´accueil.

En cas de problèmes disciplinaires, **le POC/unité étrangère** doit immédiatement informer **l´officier de liaison autrichien.**

8.4 Alimentation, logement

Selon un accord entre le ministère de défense autrichien et le ministère de défense du pays d´accueil, l´alimentation et le logement sont mis à disposition sans frais pour le stagiaire (Host nation support).

Ce point doit être coordonné entre **l´officier de liaison autrichien** et **le POC/unité étrangère** avant le SPI.

8.5 Assistance médicale

En cas d´urgence, par l´unité étrangère (Host Nation Support).

En cas de besoin de MEDEVAC : Sous la direction de l´armée autrichienne.

En cas de maladie : compensation par l´assurance-maladie du stagiaire.

8.6 Equipment

Le stagiaire va emporter sa tenue de combat sans armement.

L´officier de liaison autrichien et le POC/unité étrangère fixent les autres tenues et les équipements autrichiens nécessaires à emporter.

L´équipements additionnels seront mis à la disposition du stagiaire par les unités étrangères.

L´équipement des stagiaires utilisant l´avion, sera envoyé dans une caisse aluminium par une entreprise de transport.

9 ANNEXES STAGE PROFESSIONNEL INTERNATIONAL (SPI)

9.1 Journal de bord

Journal de bord

(à remplir quotidiennement par le stagiaire)

Stagiaire :	
Unité :	
Officier d'encadrement :	
Contrôlé le :	
Terminé le :	

Date de – à	Fonction du stagiaire	Mission	Encadré par :

9.2 Rapport d'évaluation par l'unité étrangère

Introduction :

Les tableaux suivants couvrent les différentes compétences requises.

Le rapport d'évaluation par l'unité étrangère doit être utilisé pour les différentes situations d'engagement et de formation. Les résultats donnent au stagiaire une base pour améliorer le développement de sa personnalité.

L'officier d'encadrement de l'unité doit remplir le rapport d'évaluation au moins deux fois par stagiaire au cours du SPI.

L´académie militaire « Marie- Thérèse » convie les POC des unités étrangères à envoyer une copie du rapport d´évaluation à la section des affaires internationales.

Theresianische Militärakademie

Referat Internationale Ausbildungskooperation

Burgplatz 1

2700 WIENER NEUSTADT - AUTRICHE

Conditions cadres pour l'évaluation avec le rapport d'évaluation de l'unité étrangère :

- création d'une situation d'engagement ou de formation adéquate (les aptitudes doivent pouvoir être développées pendant les situations),
- exécution de la mission par le stagiaire lui-même sans soutien extérieur,
- observation de l'exécution (comparaison du niveau demandé et du niveau réel du stagiaire),
- les aptitudes doivent être évaluées selon le système de notation suivant :

Système de notation :

Évaluez les aptitudes (comportement observé) avec les notes de 1 à 4.

1 = correspond à 100% / très bien

2 = correspond à peu près

3 = ne correspond pas trop

4 = ne correspond absolument pas / négatif

Propositions pour le développement / mesures de planification :

Les résultats doivent être discutés lors d'une supervision. Les objectifs et les mesures doivent être définis de manière précise (voir informations supplémentaires pour la supervision/ propositions pour le développement / planification de mesures) pour permettre au stagiaire de travailler ses points faibles et de connaître ses points forts.

Rapport d´évaluation par l´unité étrangère

(à remplir par l´officier d´encadrement)

stagiaire:	
unité:	
Officier d´encadrement:	

Connaissances du métier :

Aptitudes :	**1**	**2**	**3**	**4**
Fait preuve des connaissances et compétences comme chef du group/section	**O**	**O**	**O**	**O**
utilise des procédés et des modèles	**O**	**O**	**O**	**O**

Informations supplémentaires pour la supervision :

Propositions pour le développement de la personnalité :

L'endurance :

la capacité à maintenir la force physique et psychique, afin de pouvoir remplir la mission, également sous pression.

Aptitudes :	**1**	**2**	**3**	**4**
garde la discipline et la stabilité, également sous pression	**O**	**O**	**O**	**O**
fait preuve de stabilité psychique et physique à achever une mission	**O**	**O**	**O**	**O**

Informations supplémentaires pour la supervision :

Propositions pour le développement de la personnalité :

L'aptitude d'organisation :

la capacité d'utiliser des ressources personnelles et matérielles, de classer des situations par priorité et de les résoudre avec l'aide de procédés connus ou, si nécessaire, par adaptation. Dans ce contexte, les dépendances temporelles et les rapports sont reconnus.

Aptitudes :	**1**	**2**	**3**	**4**
garde une vue d'ensemble de la situation et ne se perd pas dans les détails	**O**	**O**	**O**	**O**
reconnaît des dépendances et fixe des priorités	**O**	**O**	**O**	**O**
délègue	**O**	**O**	**O**	**O**
sait élaborer une planification temporelle claire	**O**	**O**	**O**	**O**

Informations supplémentaires pour la supervision :

Propositions pour le développement de la personnalité :

La communication militaire :

la capacité de pouvoir s'exprimer face à un auditoire de manière adaptée, claire et convaincante.

Aptitudes :	**1**	**2**	**3**	**4**
structure de manière claire	**O**	**O**	**O**	**O**
utilise un langage militaire précis	**O**	**O**	**O**	**O**
utilise une visualisation adaptée à l'auditoire et la situation	**O**	**O**	**O**	**O**
a une tenue, une mimique et une gestuelle correcte	**O**	**O**	**O**	**O**
réussit à obtenir la confiance de l'auditoire	**O**	**O**	**O**	**O**

Informations supplémentaires pour la supervision :

Propositions pour le développement de la personnalité :

La gestion de soi :

la capacité de transformer de manière conséquente des modèles d'orientation normatifs en un comportement et des actions propres, surtout afin de générer la confiance.

Aptitudes :	**1**	**2**	**3**	**4**
se comporte toujours selon les règlements / directives	**O**	**O**	**O**	**O**
agit selon les habitudes militaires	**O**	**O**	**O**	**O**
travaille toujours à haut niveau, même sans intervention de la hiérarchie	**O**	**O**	**O**	**O**
assure l'ordre militaire en tant que chef	**O**	**O**	**O**	**O**
a confiance en soi	**O**	**O**	**O**	**O**
fait preuve de motivation et d´engagement	**O**	**O**	**O**	**O**
est amical	**O**	**O**	**O**	**O**

Informations supplémentaires pour la supervision :

Propositions pour le développement de la personnalité :

Votre opinion du stagiaire comme chef militaire :

9.3 Rapport du contrôle hiérarchique

Rapport du contrôle hiérarchique

(à remplir par l´officier de liaison autrichien)

Unité :	
Pays / ville :	
Officier de liaison autrichien :	
Stagiaire(s) :	
Durée du contrôle hiérarchique	

Entretien(s) avec :

Grade :	Nom :	fonction :

Comparaison des aptitudes dans un environnement international	
Que peut-on dire de l'aptitude à s'intégrer au niveau personnel et professionnel ?	
Les connaissances de langues étrangères étaient suffisantes ?	
Développement de la personnalité	
Le stagiaire s'est-il vu confier des responsabilités lui permettant de développer sa personnalité ?	
Les situations d'engagement et de travail étaient-elles appropriées ?	
Les informations supplémentaires pour la supervision étaient-elles précises ?	

Gain d'expérience pour les écoles d'application et l'Académie Militaire « Marie-Thérèse »	
La formation dans la fonction opérationnelle effectuée jusqu'alors a-t-elle été suffisante pour la fonction occupée ?	
Y a-t-il eu des sujets pouvant servir au développement des programmes d'enseignement et des décrets d'applications nationaux ?	
Clarté concernant l'organisation, les fonctions et les objectifs de la formation	
L'organisation et l'administration étaient-elles appropriées ?	
Les éléments d'organisation nécessaires, soient les sections et les compagnies étaient-elles disponibles ?	
L'unité dispose-t-elle d'une expérience d'engagement ?	
Y-a-t-il eu des activités spéciales (exercices, exercice de tir etc.) ?	
Le journal de bord a-t-il été tenu en bonne et due forme ?	
Lesquels des objectifs de formation SPI-01 à SPI-09 ont concrètement été atteints ?	
Comment était la coopération avec les cadres des unités ?	
Remarques additionnelles	
Conséquences / mesures ultérieures	

9.4 Evaluation des unités

Rapport d´évaluation d´unité

(à remplir par le chef de la section des affaires internationales)

Unité :	
Pays / ville :	
Stagiaire(s) :	
Durée du SPI :	
Officier de liaison autrichien :	
POC / unité étrangère :	

Critères	Evaluation
Responsabilisation du stagiaire	
Disponibilité des troupes	
Activités spéciales	
Unité possède des expériences venant des OPEX	
Amélioration des connaissances	
Profits pour l´académie militaire et/ou pour l´armée fédérale autrichienne	
Evaluation final :	
Conséquences pour l´année suivante :	